

À Vesoul D'importants travaux ont été menés ces dernières années pour revitaliser le centre-ville. Aujourd'hui, élus et commerçants craignent que ces efforts soient mis à mal par un projet d'extension de zone commerciale en périphérie

« Trop tôt, trop gros, trop flou »

Vesoul. Face à la crise, Vesoul résiste bien. La cité préfectorale de Haute-Saône, pourtant victime de l'exode commercial vers les grandes villes alentours, est même une bonne élève en Franche-Comté. Des études menées par le Centre régional de gestion agréé (CRGA) et présentées l'an dernier, montraient qu'en 2013, les chiffres d'affaires annuels d'un panel de 45 commerçants de Vesoul ont connu une augmentation de 2,6 %.

Le vaste programme de travaux menés au cœur de la cité de la Motte depuis plusieurs années n'y est sans doute pas étranger. Alain Joyandet, ex-secrétaire d'État, et ancien maire, avait lancé le chantier au début des années 2000, pour réduire en miette l'image d'un Vesoul vieillissant. « Nous avons trois objectifs : favoriser le déplacement des piétons, offrir des places de stationnement, faire des rues accueillantes ».

Résultat : un sens de circulation transformé, des trottoirs élargis, des rues pavées, une grande place historique métamorphosée. Alain Chrétien, député-maire depuis 2012, veut désormais se concentrer sur le bâti existant, à travers une opération programmée d'amélioration de l'habitat en rénovation urbaine (OPAH-RU) dans le centre historique. Ce programme à 4M€, mêlant incitation financière et mesures d'expropriation en cas d'immobilisme des propriétaires, vise 200 logements. « L'idée c'est de ramener des habitants en centre-ville. »

Tout ce travail pourrait-il être menacé par le projet d'extension d'une zone commerciale, dans la commune voisine de Pusey ? Alain Chrétien le craint. « Je refuse de déstabiliser un centre-ville qui fonctionne globalement bien pour un projet aux contours plus que flous. » Pour le député-maire, l'aménagement d'un ensemble



■ **Les commerçants redoutent une désertification du centre-ville si le projet de zone commerciale aboutit dans la commune voisine de Pusey.**

Photo Dominique ROQUELET

commercial d'une surface de 14.320 m² (soit 12 enseignes) viendrait « trop tôt » et serait « trop gros ». « Que la société de promotion immobilière en charge du projet nous dise quelles enseignes prévoient

de s'installer, et on pourra commencer à discuter. En attendant, il est hors de question de donner une autorisation en blanc. » Le dossier, porté jusque sur le bureau de la commission nationale

d'aménagement commerciale, avait reçu un avis favorable en octobre dernier. La Ville a déposé un recours devant la cour administrative d'appel.

Laurie MARSOT